

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/12/2019	08/01/2020	F01119P0291

1. Intitulé du projet

Projet Clamart BOURCILLIERE : Construction d'un ensemble immobilier de 300 logements, commerces et CINASPIC

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PRIM'ARTE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LEBACQ, François, Directeur de programmes

RCS / SIRET

4 9 9 4 1 0 4 6 2 0 0 0 1 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m ²	Le projet consiste à la réalisation d'un ensemble immobilier développant 300 logements (en accession et en locatif intermédiaire et social), des commerces en rez-de-chaussée et des terrains de tennis pour une SDP totale d'environ 21 846 m ² . Le tout sera réalisé sur un site ayant une emprise foncière totale d'environ 12 277 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à :

- Démolir les bâtiments désaffectés de l'ancienne école maternelle
- Aménager deux niveaux de sous-sol pour accueillir 349 places de stationnement dont un parking public de 40 places ainsi que 1 535m² de locaux CINASPIC destinés à accueillir deux terrains de tennis
- Création des espaces verts et paysagers dont une partie en espaces verts de pleine terre
- Construction d'environ 300 logements et d'une place commerçante comprenant 650m² de surface utile de commerces en pied d'immeubles

4.2 Objectifs du projet

Le projet Bourcilière porté par PRIM'ARTE et NEXITY vise à:

- Requalifier un secteur aujourd'hui à l'abandon
- Créer une nouvelle offre de logements diversifiée répondant aux besoins de la ville
- Recréer en partie le patrimoine de Clamart Habitat
- Compléter l'offre en équipements sportifs proposée par le gymnase du Petit Clamart en limite du projet
- Compléter l'offre commerciale proposée au sud-ouest du quartier
- Permettre une transition douce entre le quartier pavillonnaire au sud et la Cité Trivaux la Garenne au nord
- Désimperméabiliser le site afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et d'empêcher le phénomène d'îlot de chaleur

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Démolition des bâtiments désaffectés
- Viabilisation du site, terrassement, dispositifs de gestion des eaux pluviales, mise en place des réseaux, plantation du site
- Construction des bâtiments de logements, des commerces et des espaces voués à accueillir les terrains de tennis

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet comprend 300 logements en accession.

A ce stade, le nombre de logements précisé reste un objectif et peut cependant varier lors des études ultérieures.

Des terrains de tennis seront aménagés en infrastructure.

Les sous-sols seront aménagés en deux niveaux afin d'accueillir les parkings

Des cœurs d'îlots paysagers (larges espaces verts sur dalle et de pleine terre).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dépôt prévisionnel du permis de construire : Décembre 2019
- Obtention prévisionnelle du permis de construire : Avril 2020
- Mise en chantier : Janvier 2021

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact (article R.122-2 du Code de l'Environnement)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface parcelle	12 277 m ² SDP
Surface opération logement	19 606 m ²
Surface commerces	700 m ² SDP
Surface futur équipement sportif (CINASPIC)	1 535 m ² SDP

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Département des Hauts-de-Seine

Angle de l'Allée des Pyrénées et de la rue de la Bourcillière

Une partie de la parcelle BN 54 et BN 58

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Clamart n'est concernée par aucun site naturel ayant fait l'objet d'une mesure de protection réglementaire ou d'un inventaire (Natura 2000, ZNIEFF..). Voir annexe 6.a
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre le plus proche est la « Fosse aux Carpes » situé à environ 16 km au sud-est de la commune.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional le plus proche est le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse situé à 9 km au sud-ouest du site de projet. Voir annexe 6.b
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Le site de projet est hors secteur affecté par le bruit ferroviaire et routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe 6.o
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude n'est concerné par aucune classe d'enveloppes d'alerte de zones humides. Voir annexe 6.e

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Clamart est couverte par un périmètre de zones à risques liées à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées, approuvé par arrêté préfectoral du 7 août 1985. Le site de projet n'est pas concerné par ce risque. La commune n'est soumise à aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Aucun site BASIAS/BASOL - Des relevés sur les sols révèlent sur les terrains superficiels des anomalies en HCT, HAP et en métaux sur brut. De légères traces de PCB ont également été mises en évidence. Au sein du terrain naturel sont repérées ponctuellement des anomalies en métaux sur brut ainsi que des valeurs en fluorures dépassant les seuils d'acceptation en ISDI.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au droit de la commune, on note la zone de répartition des eaux de l'Albien. Voir annexe 6.j
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à 700m au nord du secteur du projet : "le cimetière intercommunal". Voir annexe 6.l
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le "Massif de Rambouillet et les zones humides proches" situé à 11 km au sud-ouest. Voir annexe 6.m.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est la "Vallée de la Bièvre" situé à 1km au sud. Voir annexe 6.l

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage à des fins de production d'eau potable, ni de périmètre de protection de captage ne se trouve dans la commune de Clamart. De ce fait, le projet ne prévoit pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'impacter la masse d'eau par un projet de drainage ou de prélèvement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de réaliser les travaux de parking en deux niveaux en sous-sol, des grandes quantités de terre seront extraites. Les possibilités de réutilisation sur site étant très limitées, ces déblais devront faire l'objet d'une évacuation hors site. Au regard des investigations réalisées, les terres impactées en fluorures seront orientées en filière ISDI+. Le reste des terres sera évacué en filière ISDI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De part sa nature (construction de bâtiments), le projet nécessite l'apport de matériaux de construction issus des ressources naturelles du sous-sol (provenance hors-site).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Situé dans un secteur totalement imperméabilisé, le projet n'est pas de nature à entraîner des perturbations, dégradations sur la biodiversité existante. L'impact du projet sur les milieux floristiques et la faune sera positif car le site sera végétalisé à travers des espaces verts, y compris de pleine terre. Un arbre remarquable situé en limite du site (Cèdre de l'Himalaya) sera préservé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones Natura 2000. Il n'aura pas d'impact sur ces zones. Voir annexe 06.m

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné des zones naturelles sensibles particulières et n'aura donc pas d'impact sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est urbanisé. Le projet n'engendre donc aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est concernée par aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques. Aucune IOPE n'est exploitée actuellement au droit du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Risque de sismicité très faible. - Pas de risque inondation par débordement de nappe ou inondations de cave. - Aléa retrait-gonflement des argiles moyen
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux : la présence d'engins de chantiers sera source de déplacements et de trafic supplémentaire. - Pendant la phase exploitation : prévision de 84 déplacements supplémentaires en heure de pointe. L'étude circulation prévoit un impact marginal sur le réseau routier structurant et les carrefours à proximité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet sera source de bruit de part de la présence des engins. Par ailleurs, tout le personnel présent sur le site sera formé et sensibilisé à la réglementation du bruit et le matériel utilisé respectera les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le projet ne sera concerné par aucun bruit supplémentaire.

R

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeurs ou de nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, la présence d'engins entraînera des vibrations. L'incidence reste toutefois très faible, les vibrations ne se propageant qu'à faible distance.</p> <p>En phase exploitation le projet ne sera pas sujet à des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase exploitation, l'éclairage extérieur du site sera réduit et limité afin d'assurer un déplacement aisé et sécurisé aux piétons. Un éclairage modéré sera privilégié afin de ne porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, l'utilisation d'engins entraînera le rejet de gaz d'échappement. Cet impact, non spécifique au projet, restera limité par l'utilisation d'engins récents et correctement réglés.</p> <p>En phase d'exploitation, les rejets augmenteront légèrement en raison de l'apport de nouveaux logements et donc d'un trafic supplémentaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, un système sera mis en place afin de gérer les rejets des eaux pluviales et éviter toute pollution du milieu hydraulique superficiel et des aquifères sous-jacents.</p> <p>En phase exploitation, le dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales est en cours d'étude. Il respectera les règles du PLU en termes de débit de fuite notamment. Les rejets seront effectués dans des réseaux adaptés.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les eaux pluviales ainsi que les eaux usées issues des bungalows de chantier.</p> <p>En phase exploitation, les effluents générés seront ceux d'une zone résidentielle classique. Ils seront envoyés vers les réseaux adaptés aux types d'effluents (EP, EU).</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des mesures seront mises en place afin de gérer les déchets issus du chantier (bennes pour tri sélectif notamment). Les mesures adéquates seront mises en place pour l'élimination des déchets dangereux et notamment de l'amiante repérée sur le site.</p> <p>En phase exploitation, les déchets à gérer seront ceux d'une zone résidentielle.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est éloigné de tous les sites relevant du patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager. Il n'est dans le champ de visibilité d'aucun monument historique. Il ne portera pas atteinte au patrimoine.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est actuellement occupé par une école désaffectée depuis plusieurs années. Le cadre de vie sera donc valorisé par l'aménagement d'un quartier résidentiel. L'animation du site sera également renforcée par l'implantation de commerces en rez-de-chaussée et de courts de tennis.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets recensés à proximité du site sont :

- Écoquartier Trivaux à Meudon (environ 1 000 logements et des équipements publics)
- Projet de logement à l'angle du Pavé Blanc (7 000 m² de logements et des commerces)
- Projet Plaine Sud sur le secteur Novéos (70 000 m² de logements, des équipements et commerces)
- ZAC Panorama au Nord (environ 2 000 logements, des équipements et bureaux)

L'étude circulation estime que les projets prévus entraîneront un accroissement de la demande de déplacements sur le secteur. En parallèle, des projets d'amélioration de l'offre de transports (tramway T10 en particulier) vont modifier la structure des déplacements et les choix modaux sur le secteur. Aussi, à horizon de mise en service du Grand Paris Express (une station ligne 15 est prévue à Clamart), les déplacements sur la petite couronne aux heures de pointe vont évoluer. A l'échelle du secteur d'étude, il est complexe d'estimer les trafics prévisionnels à terme. En tout état de cause, le trafic sur les voiries locales (Rue Pasteur, Rue de la Bourcillière) connaîtra un impact à priori modéré des autres projets au vu de leur confidentialité.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Blank area for describing transboundary effects.

Handwritten signature

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Afin d'éviter et limiter les effets négatifs notables du projet sur l'environnement, le projet prévoit les mesures suivantes :

- Le projet prévoit la création de cœurs d'îlots paysagers pour végétaliser le site aujourd'hui en grande partie imperméabilisé. Le but étant de favoriser une plus grande biodiversité. Ces aménagements vont également permettre de créer des espaces de pleine terre.
- La gestion des Eaux Pluviales sera conforme aux règles du PLU.
- L'éclairage extérieur du site sera limité au strict nécessaire afin de ne pas porter atteinte à la faune nocturne pouvant fréquenter le site et ses abords.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de sa nature, de sa situation au sein d'une zone déjà urbanisée, de son éloignement de zones environnementales sensibles et des mesures envisagées pour limiter les impacts sur l'environnement, nous estimons que le projet Bourcillière peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : Etude géotechnique - Mission diagnostic ANNEXE 8 : Etude géotechnique préalable ANNEXE 9 : Diagnostic Amiante et HAP sur enrobé ANNEXE 10 : Rapport phytosanitaire ANNEXE 11 : Etude circulation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



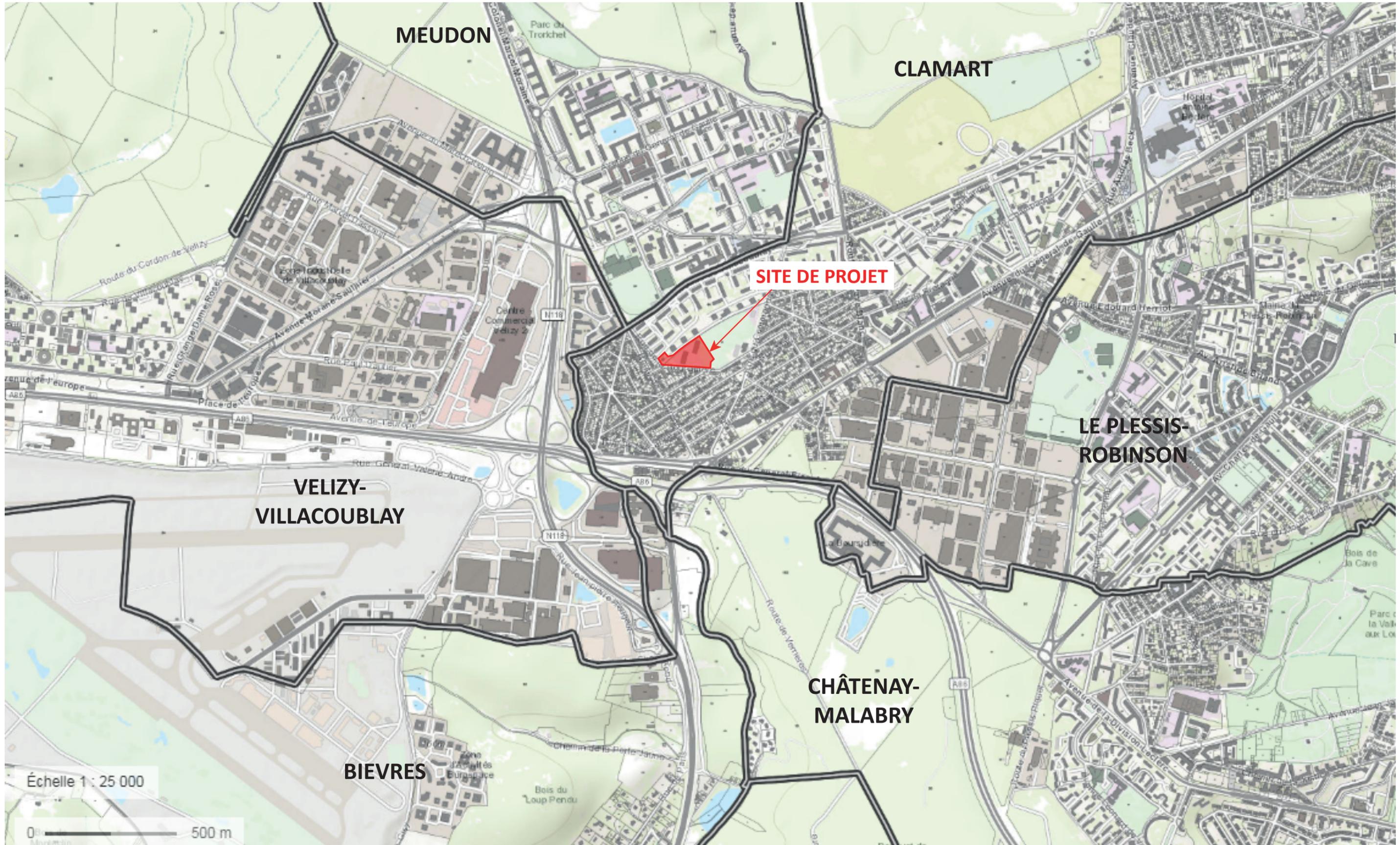
Fait à Ivry sur Seine

le. 26 décembre 2019

Signature



ANNEXE 2



Plan de situation au 1 : 25 000 (Source : Géoportail)

ANNEXE 3



Photographies de la zone d'implantation du projet

PLAN MASSE

Projet Bourcillière



PLAN MASSE

Bourcillière – Equipements public

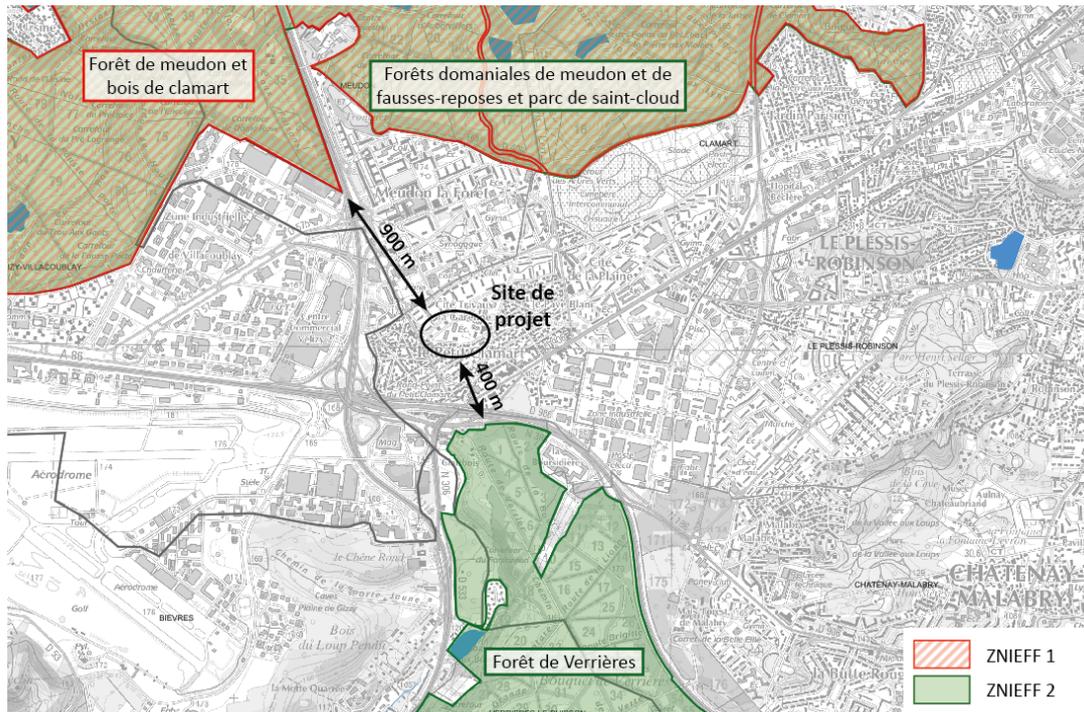


ANNEXE 5



Plan des abords du projet

ANNEXE 06 a



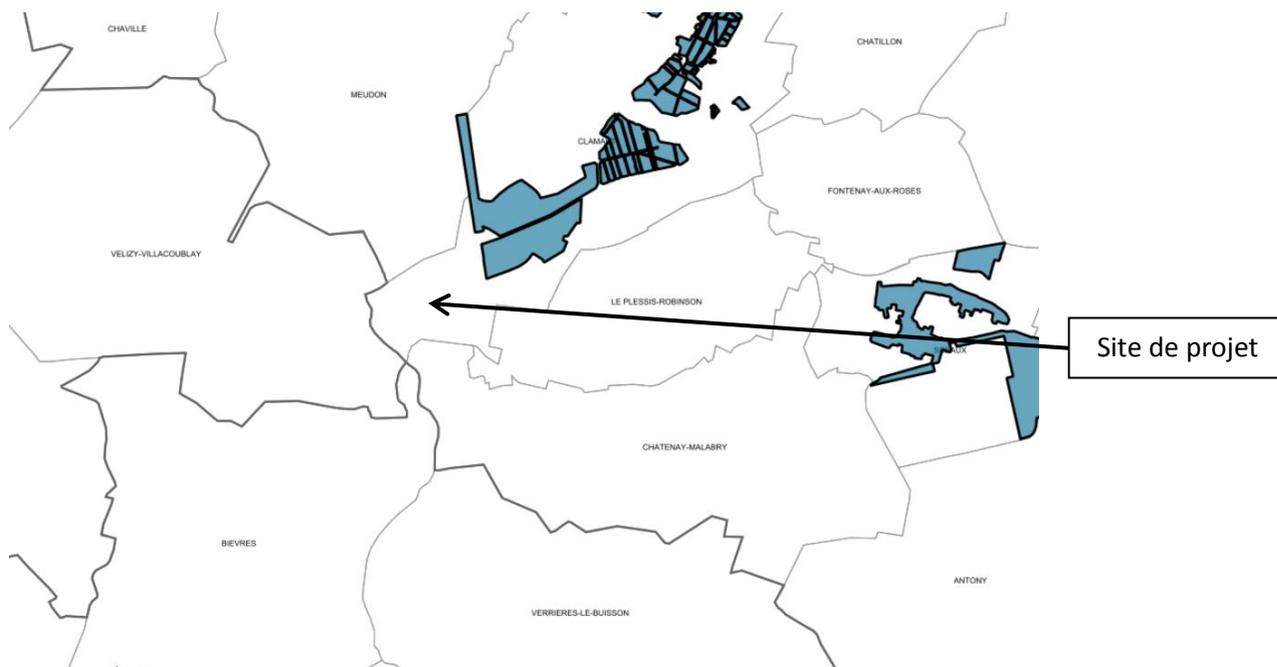
ZNIEFF (Source : DRIEE Ile-de-France)

ANNEXE 06 b



PNR (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 d



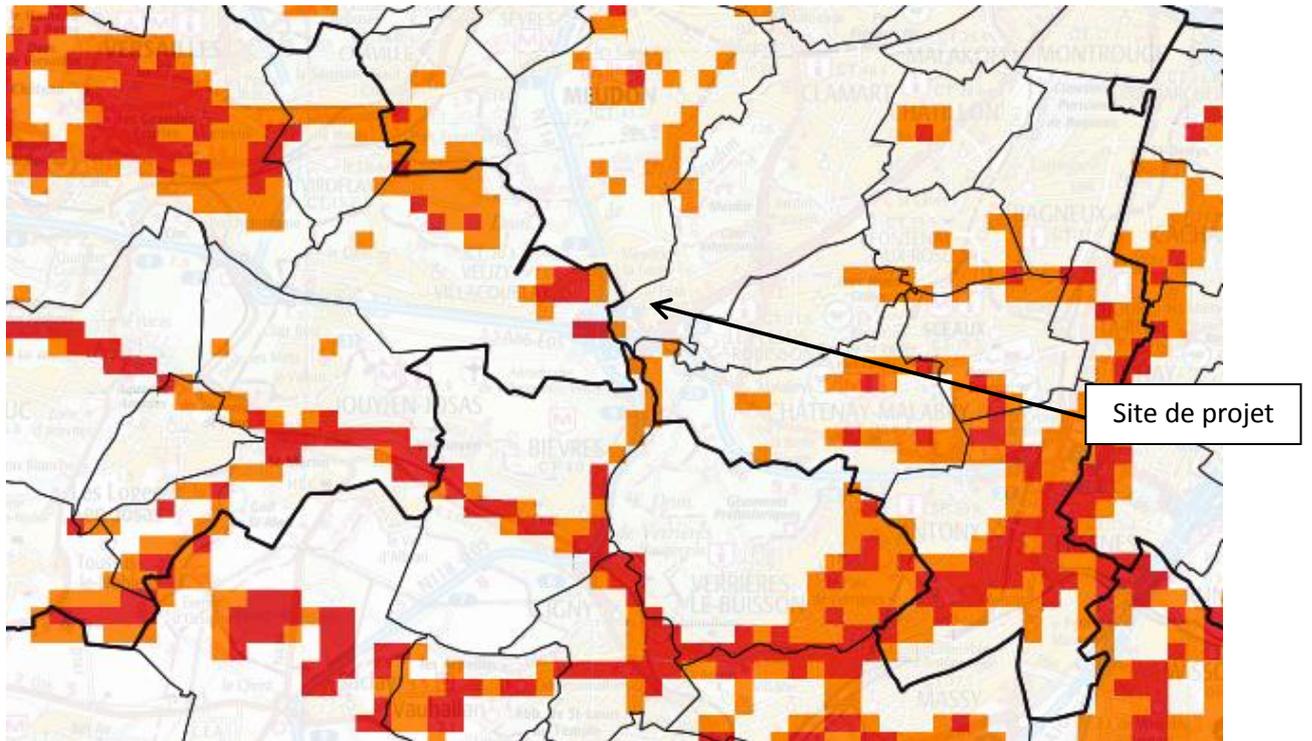
Sites patrimoniaux remarquables (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 e



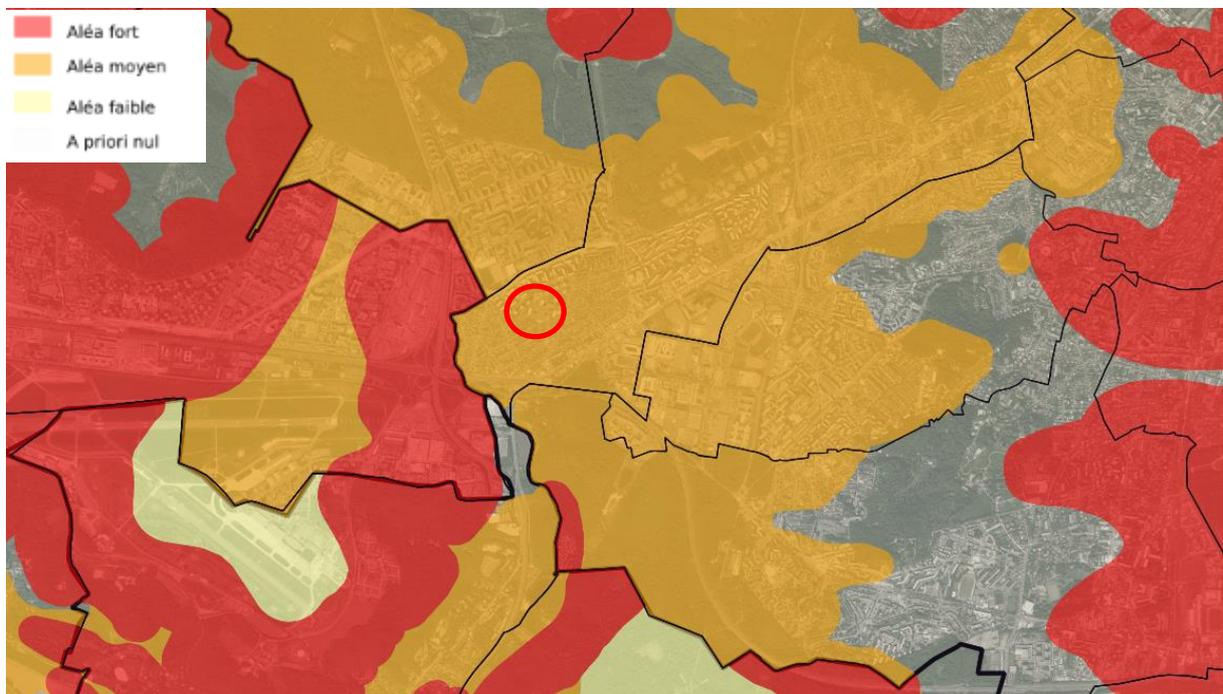
Enveloppes d'alerte zones humides (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 f



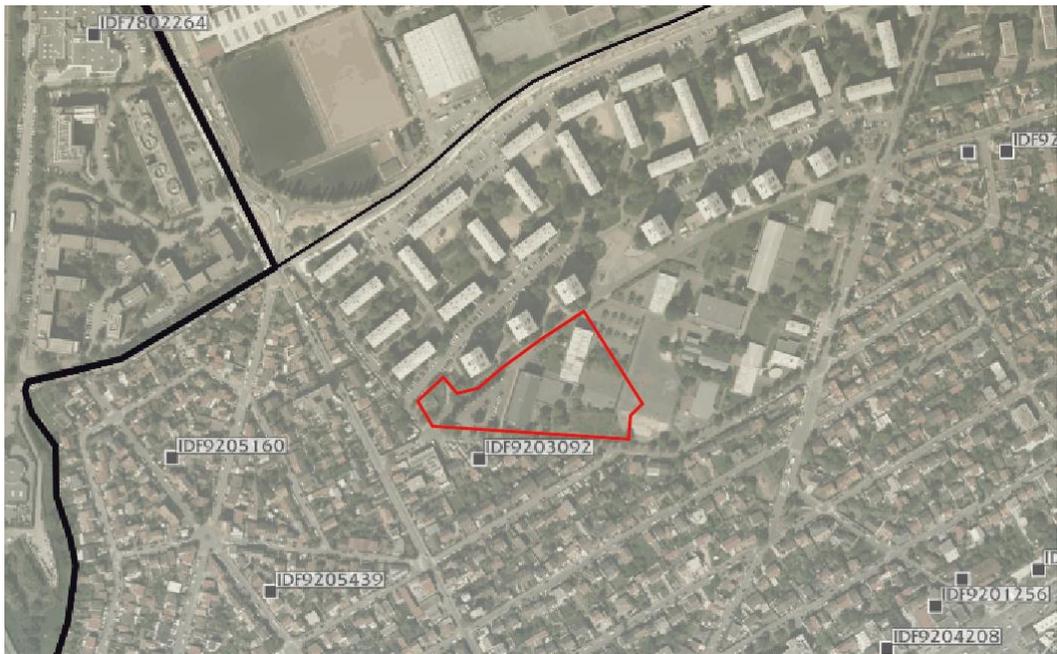
Cartographie représentative des risques d'inondation par remontée de nappes (Source : Géorisques)

Annexe 06 g



Aléa retrait-gonflement des argiles (Source : Géorisques)

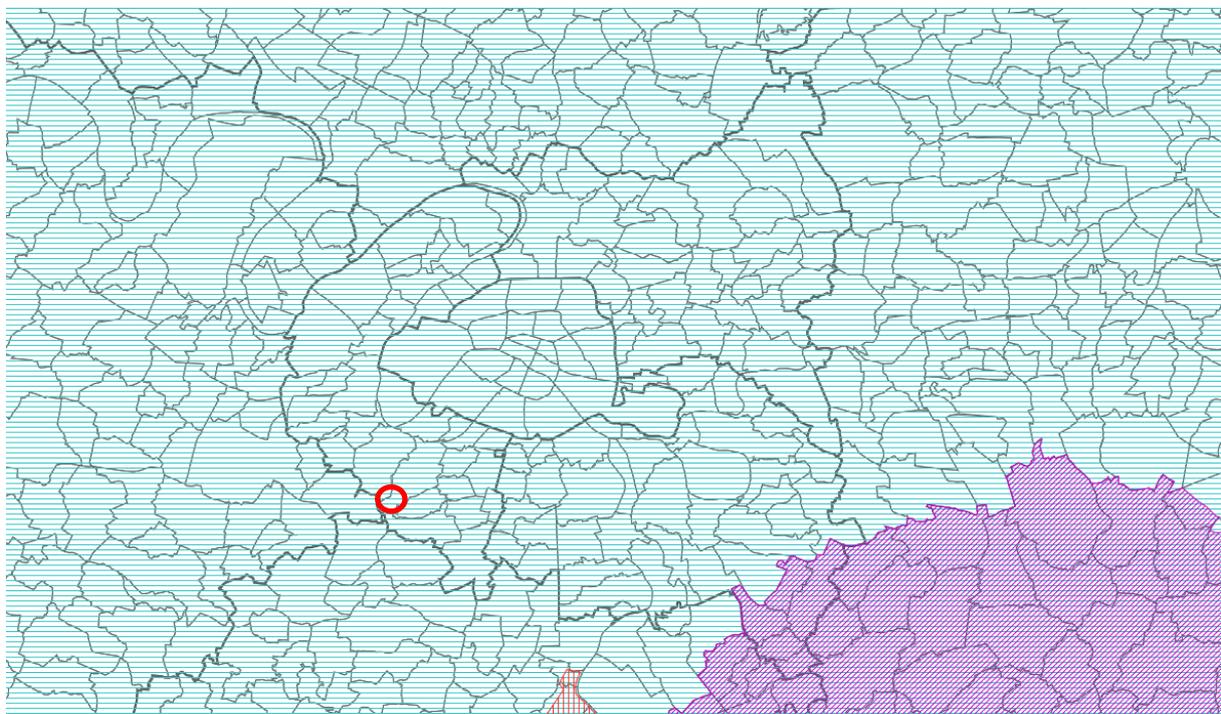
Annexe 06 i



N° Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Code activité	Importance	Etat d'occupation du site
IDF9203092	Press-eco 9 (Laverie)	D35.45Z S96.01	Déclaration	Ne sait pas

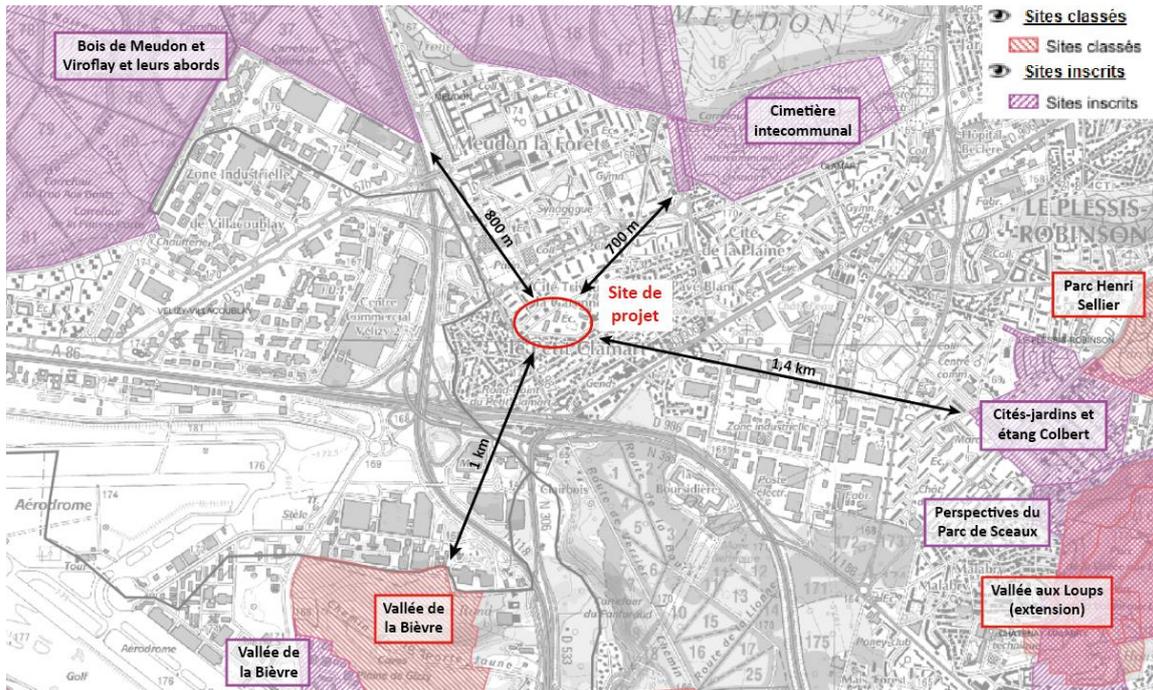
Sites BASIAS (Source : Géorisques)

Annexe 06 j



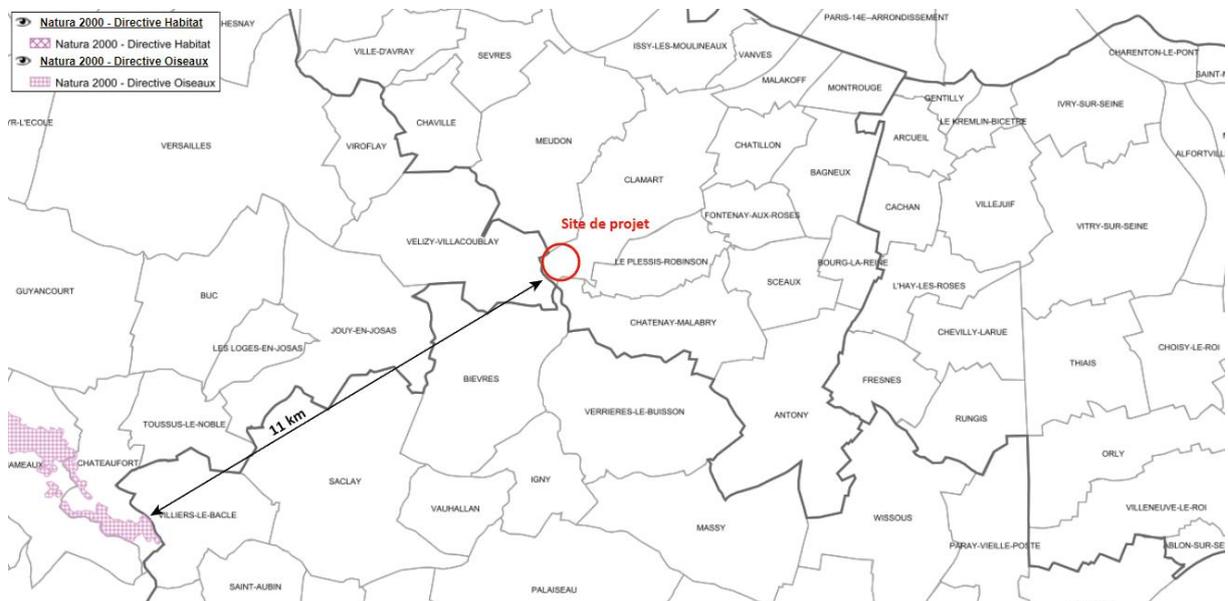
Zone de répartition des eaux (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 l



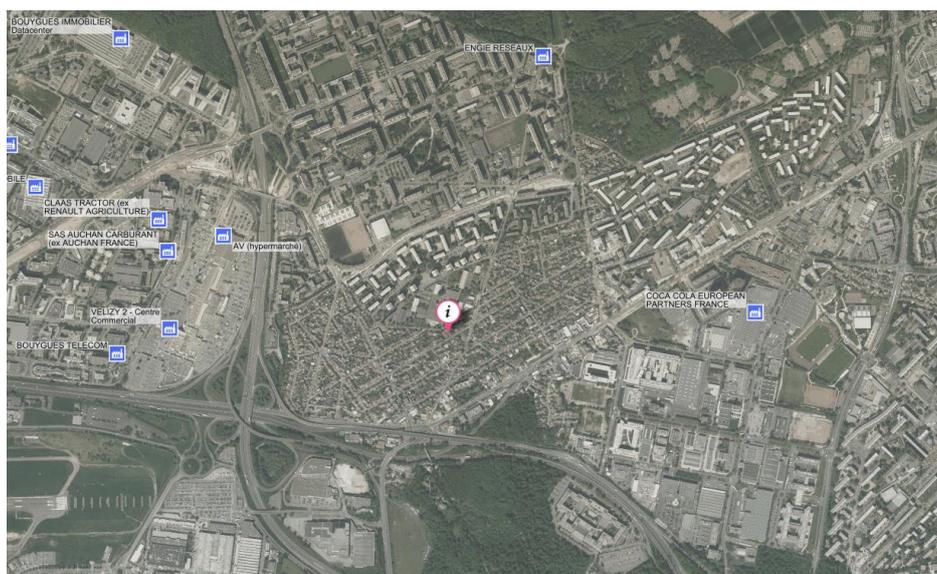
Sites inscrits et sites classés (Source : DRIEE Ile de France)

Annexe 06 m



Sites NATURA 2000 (Source : DRIEE Ile de France)

Annexe 06 n

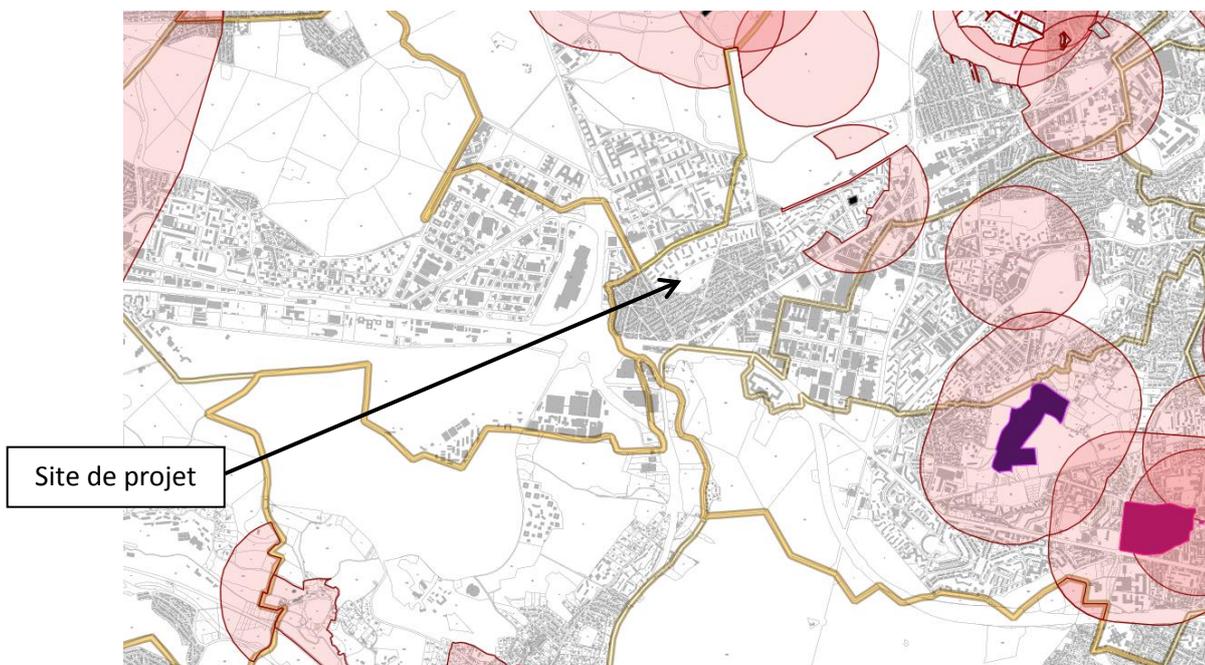


Pas d'installation dans un rayon de 500m. Dans un rayon de 1 000 m :

Nom installation	Regime d'autorisation
AV (hypermarché)	A - Soumis à Autorisation
ENGIE RESEAUX	A - Soumis à Autorisation
VELIZY 2 - Centre Commercial	E - Enregistrement

Sites ICPE soumise à autorisation et SEVESO (Source : DRIEE Ile-de-France)

Annexe 06 o



Monuments historiques (Source : Atlas des patrimoines)